

Notice

Loupe binoculaire 20x et 40x biéclairante

Réf. 03523



Caractéristiques techniques

Tête : rotation sur 360° pour une observation directe hors platine ;

Équipement optique :

- Oculaires 10x grand champ sécurisés. Correction dioptrique sur un des tubes ;
- Écartement inter pupillaire réglable de 56 à 74 mm ;
- Objectifs interchangeables montés sur chariot à glissière 2x et 4x ;
- Champ d'observation : 10 mm (x20) et 5 mm (x40) ;

Mise au point :

- Mise au point rapide par déplacement du bloc optique le long de la colonne ;
- Mise au point fine par crémaillère. Butée de protection aux 2 extrémités ;

Distance de travail : 70 mm ;

Éclairage incident et transmis basse tension 12 V/10 W avec transformateur intégré dans le socle.

Utilisation

- ajuster l'écartement pupillaire des 2 yeux.
- débloquent la vis de serrage située à l'arrière et placer le bloc optique de manière à laisser environ 8 cm entre les objectifs et le sujet d'observation.
- faire la mise au point à l'aide de la vis micrométrique située sur le côté.
- le système optique peut subir une rotation de 360°; l'observation est donc possible soit au-dessus de la platine, soit hors platine.

Entretien

Après utilisation, recouvrir la loupe binoculaire de sa housse de protection. Ne pas retirer les objectifs et oculaires de façon à éviter toute entrée de poussière dans le tube. Ranger le microscope dans une armoire, si possible.

Nettoyage de l'optique : éviter le contact des lentilles (objectifs et oculaires). Si les lentilles sont souillées, les essuyer avec un papier spécial optique ou avec un chiffon doux en coton très propre. La poussière peut être éliminée par de l'air sous pression. Dans les cas extrêmes, il est possible de nettoyer à l'aide d'un papier d'essuyage optique légèrement imbibé d'alcool.

Remplacement de l'ampoule : Ouvrir la trappe située sous le microscope et remplacer l'ampoule.
Ampoule de rechange 03562.20.

Remplacement du fusible : Dévisser le porte-fusible situé à l'arrière du microscope et remplacer le fusible.

Garantie

Les matériels livrés par PIERRON sont garantis, à compter de leur livraison, contre tous défauts ou vices cachés du matériel vendu. Cette garantie est valable pour une durée de 2 ans après livraison et se limite à la réparation ou au remplacement du matériel défectueux. La garantie ne pourra être accordée en cas d'avarie résultant d'une utilisation incorrecte du matériel.

Sont exclus de cette garantie : la verrerie de laboratoire, les lampes, fusibles, tubes à vide, produits, pièces d'usure, matériel informatique et multimédia.

Certains matériels peuvent avoir une garantie inférieure à 2 ans, dans ce cas, la garantie spécifique est indiquée sur le catalogue ou document publicitaire.

Le retour de matériel sous garantie doit avoir notre accord écrit.

Vices apparents : nous ne pourrions admettre de réclamation qui ne nous serait pas parvenue dans un délai de quinze jours après livraison au maximum. A l'export, ce délai est porté à un mois.

La garantie ne s'appliquera pas lorsqu'une réparation ou intervention par une personne extérieure à notre Société aura été constatée.